

## MAIRIE de GENOUILLÉ 86250

05.49.87.10.71

Nombre de Conseillers:

en exercice: 14 présents: 夏9 votants: 夏9

Date de la Convocation : 26 Avril 2022 Date affichage de la Convocation : 26 Avril 2022

## **OBIET**

Délibération n° 20/2022 Validation modification du DICRIM

\*\*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, Le 5 Mai à 20 Heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

Etaient présents : Mesdames, Marie-Claire BOLLE, Dany MASSON, Sandra NIQUET, Christelle DELAGE, Messieurs BRETON Marc, CLEMENT Julien,

LUQUIAL Christophe, MORIN Jacques, VALETTE Jean-Guy.

Absents excusés: Philippe CHAUVEAU, Patrice GIRAUD, Patrice

TEXERAUD, Loïc GAUDIN; <u>Absent</u>: Florian MORISSET

Secrétaire de séance : Julien CLEMENT

Vu les articles L 125-2 et L 125-5 L 563-3 et R 125-9 à R 125-27 du Code de l'Environnement qui précisent le droit à l'information de chaque citoyen sur les risques majeurs, les mesures de sauvegarde pour s'en protéger et définissent le contenu et la forme de cette information, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la mise à jour du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Maieurs) qui avait été adopté par délibération n°19 du 26 mai 2016. Ce document a pour but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui concernent la Commune, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Cette modification du DICRIM a pour but de mettre à jour les liens internet et prendre en compte la modification des dispositions du plan de distribution des comprimés d'iode à la population, suite à la diffusion de l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2017. Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Le Conseil Municipal.

Après en avoir pris connaissance et entendu les explications du Maire et en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité d'adopter la mise à jour du D.I.C.R.I.M., **DE CONFIER** le soin au Maire de prendre toutes les mesures utiles pour informer la population sur les risques majeurs présents sur le territoire communal.

**PRECISE** que ce document sera mis en consultation à la mairie et sera mis en ligne sur le site internet de la commune

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, A Genouillé, le 6 Mai 2022 Le Maire, Jean-Guy VALETTE



086-218601045-20220505-D20\_2022-DE Reçu le 10/05/2022 Publié le 10/05/2022